



Situation économique des clubs engagés en championnat de France

Destinataires : Comités départementaux et Ligues régionales

Nombre de pièces jointes : 0

Information :

Diffusion vers :

Echéance de réponse : 20 mai 2017

L'article 514 des Règlements Généraux de la FFBB stipule que « *pour participer aux épreuves sportives organisées sous la tutelle de la Fédération, les associations sportives ne doivent pas avoir de dette envers la trésorerie fédérale, régionale et départementale.* »

Afin de nous assurer du respect de cette disposition par les clubs concernés, nous invitons l'ensemble des comités départementaux et des ligues régionales à **remplir un formulaire (lien ci-dessous) pour chaque club de leur territoire disposant d'une dette à l'égard de leur structure (forfaits fédéraux, frais de licence, etc.), et susceptible d'engager une ou plusieurs équipes dans un championnat de France Seniors féminin ou masculin lors de la saison 2017/2018 :**

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScWXWW6zqbb-ekUBW5sEyXoNBmzTFwNWWrf1vr5QjPMHzq_wg/viewform

Pour ce faire, **vous devez compléter un formulaire par club concerné.** Après chaque réponse envoyée, un lien vous permettra de revenir au formulaire pour identifier un nouveau club. Nous vous invitons à renouveler l'opération autant de fois que nécessaire.

Par ailleurs, nous vous invitons à nous indiquer par mail (observatoire@ffbb.com) les éventuels clubs qui auraient régularisé leur situation après votre saisie.

Ce formulaire sera accessible jusqu'au 20 mai 2017.

La FFBB vous remercie par avance pour votre collaboration

Contact : Matthieu Lachenaud

E-mail : observatoire@ffbb.com

Tél : 01.53.94.25.80

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu Lachenaud Observatoire	Jean-Pierre Hunckler, Trésorier	Thierry Balestrière, Secrétaire Général
Référence :	2017-05-04 0 – Observatoire - Situation économique des clubs de championnat de France VFIN	